



Votre solution de prévoyance

Informations relatives au changement d'année 2021/2022

L'essentiel en bref:

Excédent 2021

Grâce à un résultat de risque réjouissant, l'excédent lié aux risques s'élève à 22% de la prime de risque. L'excédent sera crédité à l'avoir d'épargne des assurés le 1^{er} janvier 2022.

Politique de placement responsable

La prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (ESG) ainsi que l'intégration de facteurs de risque et d'indicateurs financiers constituent la base du processus d'investissement contrôlé et structuré de façon systématique. Toutes les stratégies de placement sont durables et axées sur le long terme.

Elargissement des stratégies de placement collectif proposées

Le conseil de fondation de la Fondation collective Swiss Life Invest a décidé d'élargir l'univers de placement. Désormais, vos collaborateurs et vous-même pouvez choisir la stratégie de placement «Actions Global ESG».

Il s'agit d'une stratégie de placement collectif avec une part d'actions stratégique de 100% et une priorité explicitement accordée aux critères ESG dans les domaines du climat, de l'environnement et de la biodiversité, des constructions durables et des infrastructures. La stratégie de placement s'adresse aux investisseurs ayant un horizon de placement à long terme et présentant une forte propension au risque.

La nouvelle stratégie de placement sera introduite au 1^{er} mars 2022 et complètera la gamme de produits actuelle, qui vous offre désormais, ainsi qu'à vos collaborateurs, une flexibilité maximale, de l'assurance épargne pour les personnes axées sur la sécurité aux «Actions Global ESG» avec une part d'actions de 100%.

Vous trouverez des informations produit détaillées ainsi que les chiffres clés concernant toutes les stratégies de placement sous www.swisslife.ch/fondationdeplacement et www.swisslife.ch/fr/premium.

Frais de gestion variables

Les frais de gestion variables de la stratégie «Compte de liquidités» s'élèvent à 0.6% de l'actif immobilisé par an. Les frais de gestion variables de toutes les autres stratégies s'élèvent à 0.3% de l'actif immobilisé par an.

Règlement de prévoyance

Le règlement de prévoyance sera adapté au 1^{er} janvier 2022. Ces adaptations permettront de préciser les dispositions en vigueur. La version actuelle du règlement est disponible à l'adresse www.swisslife.ch/fr/premium. Les modifications sont décidées par le conseil de fondation.

Tarif d'assurance collective 2022

Grâce à l'évolution réjouissante des risques, la majorité des clients bénéficieront au 1^{er} janvier 2022 d'une prime de risque inchangée, voire légèrement diminuée.

Au 1^{er} janvier 2022, les valeurs de rachat pour les prestations d'invalidité en cours seront légèrement modifiées en cas de dissolution de contrat, afin de continuer à garantir un transfert de contrat sans heurts pour les bénéficiaires de prestations d'invalidité. Les nouvelles valeurs de rachat seront dans l'ensemble légèrement plus élevées. L'annexe aux CGA 2022 avec les bases techniques pour déterminer les valeurs de rachat de prestations d'invalidité a été complétée en conséquence. Vous trouverez les CGA en vigueur sur Internet à l'adresse www.swisslife.ch/fr/premium.

Portail clientèle pour les assurés

Grâce au portail clientèle Swiss Life (swisslife.ch/portailclientele), vos collaborateurs et vous-même avez accès à votre prévoyance 24h sur 24. Tous les contenus sont expliqués de manière simple et compréhensible. Le certificat de prévoyance et d'autres documents relatifs à la prévoyance sont disponibles à tout moment.

Pour le produit Business Premium, le portail clientèle indique l'évolution historique de l'avoir de vieillesse depuis mai 2021. Vous trouverez également des informations détaillées sur la stratégie de placement de votre choix.

Gestion simplifiée grâce à Swiss Life myLife

En tant que client de Swiss Life, vous bénéficiez de nombreux avantages. Vous pouvez effectuer toutes les tâches relatives à la LPP à toute heure, rapidement, simplement et en toute sécurité dans la plateforme en ligne Swiss Life myLife.

Inscrivez-vous dès aujourd'hui sur

www.swisslife.ch/fr/mylife et bénéficiez de ces avantages!

Pour toute information sur le règlement de prévoyance, sur les frais de gestion variables des placements collectifs ainsi que sur l'évolution des stratégies de placement, consultez la page:



www.swisslife.ch/fr/premium

Swiss Life SA, General-Guisan-Quai 40, Case postale, 8022 Zurich, Téléphone +41 43 284 33 11, www.swisslife.ch